



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Bureau des inspecteurs
de l'Éducation nationale
de l'enseignement
technique

Martine PASCAL
IEN-ET
De Sciences Biologiques
et Sciences Sociales
Appliquées

Téléphone
04 42 91 70 40
Fax
04 42 91 70 13
Mél.

[martine.pascal2@ac-aix-
marseille.fr](mailto:martine.pascal2@ac-aix-marseille.fr)

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Madame, Monsieur le Professeur
De Sciences et Techniques Médico-Sociales
De Biotechnologies Santé Environnement

Madame, Monsieur le Directeur délégué aux
formations professionnelles et technologiques

S/c de
Monsieur le Proviseur
Du Lycée Professionnel
De la SEP du Lycée

Madame, Monsieur le Directeur
Du Lycée Professionnel Privé sous contrat

Madame, Monsieur le Formateur
s/c de
Monsieur le Président du GRETA

Aix-en-Provence, le 22 septembre 2016

OBJET : recommandations pédagogiques pour la mise en place du MEF unique en Bac Pro ASSP et modification du calendrier des évaluations certificatives du BEP ASSP, diplôme intermédiaire

1) Module Élémentaire de Formation (MEF) unique pour le Bac Pro ASSP

Pour la rentrée scolaire 2016, les deux options « à domicile » et « en structure » seront regroupées au sein de la classe de Seconde Bac Pro ASSP dans le cadre d'un Module Élémentaire de Formation.

Cette classe commune s'inscrit dans l'objectif de laisser du temps aux élèves pour leur orientation (cf. circulaire du 29 mars 2016 "Réussir l'entrée en lycée professionnel" § 3 - *Rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire*).

1.1 Plan de formation en seconde Bac Pro

Il est conçu dans l'esprit d'un tronc commun aux deux options avec des contextes diversifiés : adulte/enfant – domicile/structure avec la conduite de deux projets permettant l'initiation à la démarche projet.



2/3

1.2 Recommandations pour les PFMP et pour l'orientation des élèves

En raison du MEF unique, il convient de permettre aux élèves de Seconde Bac Pro d'effectuer les 6 semaines de PFMP à la fois dans des structures collectives (structures sociales, médico-sociales, structures d'accueil de la petite enfance, écoles maternelles) et des structures ou associations d'aide à domicile ou services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

La diversité des PFMP vise à faciliter le choix de l'élève pour l'une des deux options du Bac Pro ASSP. Cependant, ce choix est limité dans de nombreux lycées professionnels où seule l'option structure est proposée. Des passerelles seront possibles entre deux lycées mais il est très probable que les élèves choisissent de rester dans le LP où ils ont débuté leur scolarité pour de multiples raisons : intégration au sein d'une classe, proximité du lycée par rapport au domicile...

Un travail sur l'orientation est à conduire par l'équipe pédagogique pendant les deux premiers trimestres de la classe de Seconde. Pour ce travail complexe d'orientation, de multiples facteurs sont à prendre en compte :

- Exigences du secteur professionnel :
 - o très bonnes capacités d'autonomie, d'initiative et d'adaptabilité exigées dans le secteur à domicile où l'élève sera encadré le plus souvent par un seul tuteur professionnel auprès de l'utilisateur ;
 - o capacités d'autonomie et d'adaptabilité plus limitées dans des structures collectives car l'élève est encadré par plusieurs membres de l'équipe ;
- Contact de l'élève avec différents usagers ;
- Projet professionnel de l'élève (poursuite d'études post bac...) ;
- Bilan des deux PFMP de Seconde avec l'appréciation globale du tuteur ;
- Mise en place éventuelle de petit projet lors des PFMP ;
-

1.3 Formation pédagogique d'une journée

Une formation d'une journée sur le plan de formation de la classe de seconde Bac Pro et sur la préparation de l'orientation en fin d'année scolaire aura lieu prochainement. Elle réunira un professeur STMS ou Biotechnologies de chaque établissement qui aura pour mission de communiquer les décisions prises au niveau pédagogique à ses collègues.

2) Modification du calendrier des évaluations certificatives en Seconde Professionnelle Bac Pro :

Pour alléger la pression certificative, les évaluations de seconde Professionnelle Bac Pro sont supprimées à partir de la rentrée 2016 (cf. circulaire du 29 mars 2016 "Réussir l'entrée en lycée professionnel" § 5 - Alléger la pression certificative sur l'année de seconde pour rendre plus de temps aux apprentissages du jeune).

Dans cette circulaire, il est indiqué que "pour les autres épreuves du diplôme intermédiaire, les corps d'inspection veilleront à ce que **les situations d'évaluation soient organisées en classe de première**".

En conséquence, l'évaluation certificative EP1 Techniques de services à l'utilisateur (partie évaluée en PFMP) du BEP ASSP qui était évaluée lors de la deuxième PFMP de la classe de Seconde Bac Pro ASSP en mai-juin sera donc évaluée en classe de Première Bac Pro ASSP lors de la troisième PFMP du parcours Bac Pro en 3 ans.



Dès la rentrée 2016, pour les élèves débutant leur formation en Bac Pro ASSP, le choix des lieux de PFMP est donc à réorganiser :

- **Seconde Bac Pro ASSP** en 2016-2017 : proposer des PFMP diversifiées à la fois dans des structures collectives (structures sociales, médico-sociales, structures d'accueil de la petite enfance, écoles maternelles) et des structures ou associations d'aide à domicile ou services de soins infirmiers à domicile ;

3/3

- **Première Bac Pro ASSP** en 2017-2018 : choisir un lieu de PFMP qui permet d'évaluer une partie de l'épreuve EP1 du BEP ASSP :

- o le service des repas et des collations,
- o l'aide à la prise des repas

et de mettre en œuvre les compétences C112, C211, C231, C233, C321, C322, C364, C366.

Le calendrier des évaluations certificatives est modifié de la façon suivante, au niveau académique, **pour les élèves débutant leur formation à la rentrée scolaire 2016** :

- Début du semestre 1 de la classe de Première Bac Pro, soit en octobre-novembre 2017 et années suivantes:
 - o évaluation CCF UP1 : Techniques de services à l'utilisateur (en PFMP)
- Fin du semestre 1 de la classe de Première Bac Pro soit en décembre 2017 - janvier 2018 et années suivantes :
 - o évaluation CCF UP1 : Techniques de services à l'utilisateur (en centre de formation)
 - o évaluation CCF UP2 : Soins, hygiène et confort (en centre de formation)

Pour les élèves qui arrivent en classe de Première Bac Pro dans le cadre d'une passerelle, il n'y a aucun changement : ils ne pourront toujours pas être évalués par contrôle en cours de formation pour le diplôme intermédiaire puisqu'il leur manque une année de formation et pourront, s'ils le souhaitent, se présenter au BEP ASSP en candidat individuel.

Bien cordialement.

Martine PASCAL
Inspectrice de l'éducation nationale

Bruno ARNOUX
Chargé de mission d'inspection

Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées